

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-8-3-1

Séance du vendredi 20 octobre 2023

PARTICIPATION FINANCIERE 2023 ATTRIBUEE AUX SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES AGEES DU HAUT- RHIN.

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à SENE Marc
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JENN Fatima donne procuration à FUCHS Bruno
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KRIEGER Laurent donne procuration à SUBLON Yves
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à VOGT Victor
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SITZENSTUHL Charles donne procuration GREIGERT Catherine

WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

BUFFA Jean-Claude, DELATTRE Cécile, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération n°CP-2022-7-12-4 du 8 juillet 2022 approuvant la convention type relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-3-1 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 des politiques en faveur de la santé et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin signée le 7 décembre 2022 par la Collectivité et l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
- VU la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin signée le 18 octobre 2022 par la Collectivité et l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
- VU la convention relative aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin signée le 18 octobre 2022 par la Collectivité et l'Association Georges Allimann Zwiller (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE,
- VU l'avis de la Commissions à la santé et à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées du 2 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « transmettre l'étude d'harmonisation aux élus » au rapport déposé le 17 octobre 2023 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Rejette à la majorité l'amendement « transmettre l'étude d'harmonisation aux élus » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.

- Attribue aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin, une participation au fonctionnement de leur activité au titre de l'année 2023, en application des conventions susvisées, pour un montant global de 300 300 € selon le détail suivant :
 - 19 800 € à l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
 - 235 950 € à l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
 - 44 550 € à l'Association Georges Allimann Zwiller (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P097	P097O002	P097E01	T02	(2462) 65-6568-4238	300 300 €
TOTAL					300 300 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Karine PAGLIARULO, Alain COUCHOT et Lara MILLION, membres du CA au sein de l'APAMAD